

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Foncièrement
engagés,
foncièrement
humains.



ÉDITO



Nous avons le plaisir de vous présenter **le rapport d'activité de la Safer de l'Ile-de-France pour l'année 2022**, particulièrement marquante pour notre organisation, avec des réalisations significatives et des évolutions notables.

Le Programme Pluriannuel d'Activité de la Safer de l'Ile-de-France (PPAS) a été élaboré dans le cadre d'une concertation fructueuse. Ce programme stratégique, approuvé par Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, est le fruit d'une collaboration étroite avec nos différents partenaires et de la contribution significative des collaborateurs. Il définit nos orientations pour les années à venir et renforce notre engagement envers le développement agricole et rural et la préservation **des espaces agricoles, naturels et forestiers.**

En termes d'opérations foncières, nous pouvons être fiers du travail accompli au cours de cette année. Nous avons mené **des opérations de grande qualité, visant à favoriser l'installation de jeunes agriculteurs, la transmission d'exploitations agricoles et la gestion équilibrée des espaces naturels et forestiers.** Ces actions concrètes contribuent à **préserver nos territoires ruraux** et à assurer la pérennité de notre agriculture.

Par ailleurs, la Safer de l'Ile-de-France a également réalisé des prestations de concours technique pertinentes. Nous avons apporté un soutien précieux aux acteurs du monde agricole et forestier en fournissant des expertises, des conseils et des études de qualité. **Cette expertise technique renforce notre légitimité en tant qu'acteur clé du développement rural en Ile-de-France.**

Ce rapport d'activité met également en lumière les principaux événements qui ont marqué notre entreprise au cours de l'année 2022. Ces moments clés témoignent de notre dynamisme, de notre capacité d'adaptation et de notre volonté de répondre aux enjeux actuels.

Enfin, nous tenons à souligner les évolutions de l'environnement de notre Safer. Nous faisons face à des défis et des opportunités qui nécessitent une vigilance constante et une adaptation permanente. **Les mutations sociétales, les évolutions réglementaires et les enjeux environnementaux nous invitent à repenser et à développer de nouvelles approches pour répondre aux besoins changeants de notre territoire.**

Nous tenons à remercier chaleureusement, les membres du conseil d'administration, de nos comités techniques et l'ensemble, de l'équipe de la Safer de l'Ile-de-France pour leur engagement, leur professionnalisme et leur dévouement tout au long de l'année 2022. Nous remercions également nos partenaires pour leur confiance et leur soutien.

Ensemble, continuons à œuvrer pour préserver et développer nos espaces ruraux, favoriser une agriculture durable et contribuer à l'équilibre territorial de l'Ile-de-France.

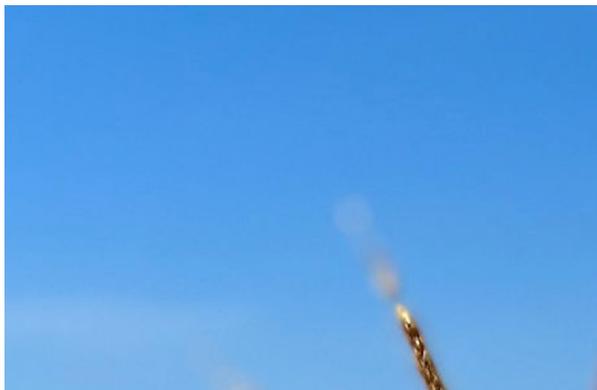


Pierre MARCILLE
Président Directeur Général



Pierre MISSIOUX
Directeur Général Délégué

SOMMAIRE



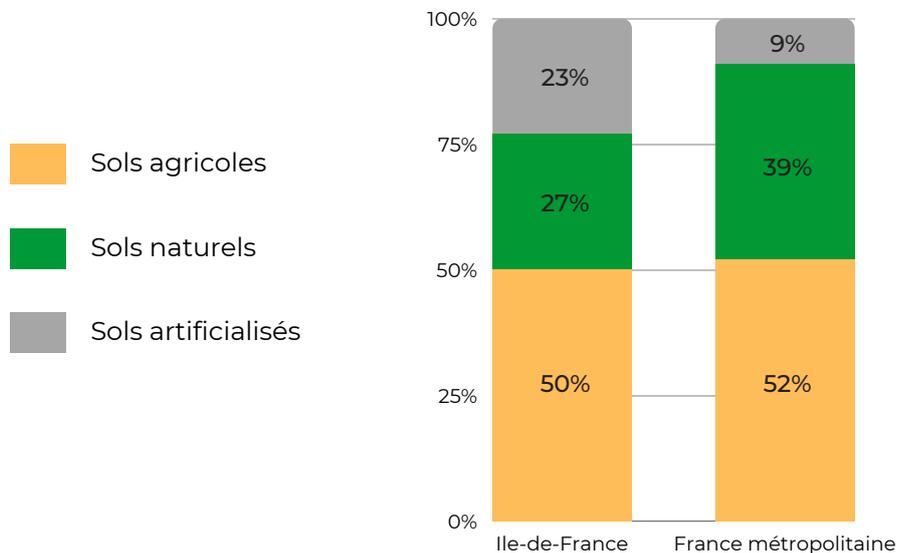
Pages

- 04** L'Île-de-France foncière et rurale
- 04** Les exploitations agricoles
- 05** Le marché foncier agricole
- 06** Les acquisitions par les fermiers en place
- 07** Le marché foncier sociétaire
- 08** Le marché forestier
- 09** L'installation d'agriculteurs : une urgence, une priorité
- 10** Les acquisitions
- 10** Les retrocessions
- 10** La veille foncière et la lutte anti-mitige
- 12** Études et stratégies territoriales
- 13** L'accompagnement des projets d'agriculture de proximité
- 13** Animation de la convention du contrat de plan État-Région (CPER) 2022-2027
- 14** Animation de territoires et de la filière champignon francilienne
- 15** Les études de compensation agricole collective
- 16** La maîtrise d'ouvrage pour la requalification de sites pollués ou dégradés
- 18** La compensation environnementale
- 19** Elaboration, approbation et mise en oeuvre du PPAS
- 19** La Safer au plus proche du territoire



L'ILE-DE-FRANCE FONCIÈRE ET RURALE

Répartition par type de sol en Ile-de-France et en France métropolitaine



SAU¹ :
564 000ha

(2020/2010 : -0,9%)

90%
de la SAU
grandes
cultures

80%
de la SAU
fermage

60%
de la SAU
sociétés
d'exploitation
agricole

5,2%
de la SAU
agriculture
biologique

dont **60%** en Seine-et-Marne



LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Chiffres clés

RGA²
2020

4 425
exploitations

dont 79%
spécialisées en
grandes cultures

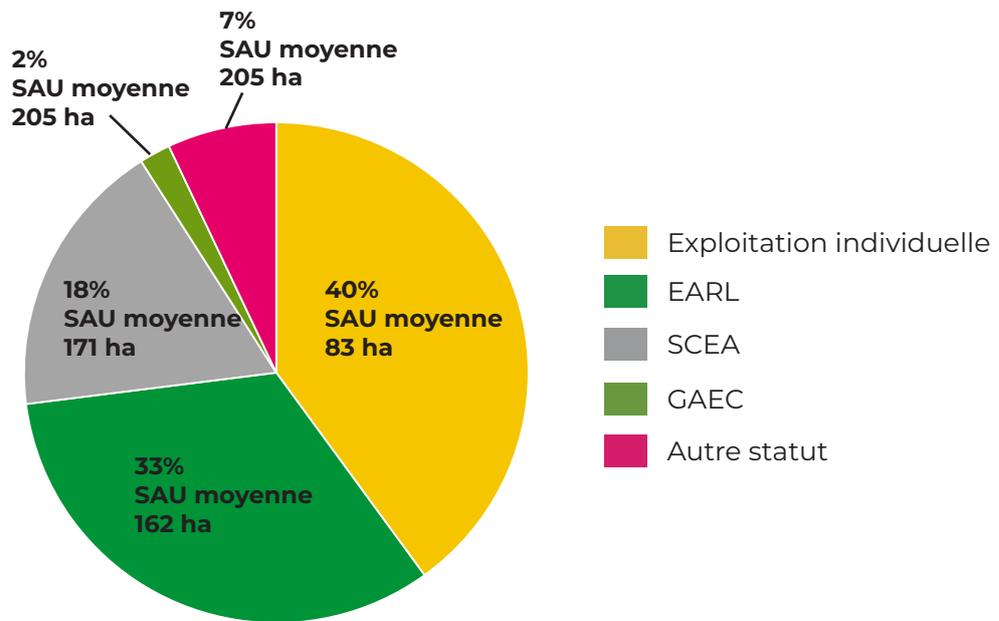
127 ha
SAU moyenne
par exploitation

En 2020, 1 300 exploitants ont plus de 60 ans et la SAU cumulée de leurs exploitations s'élève à 137 000 ha.

¹ Surface agricole utilisée

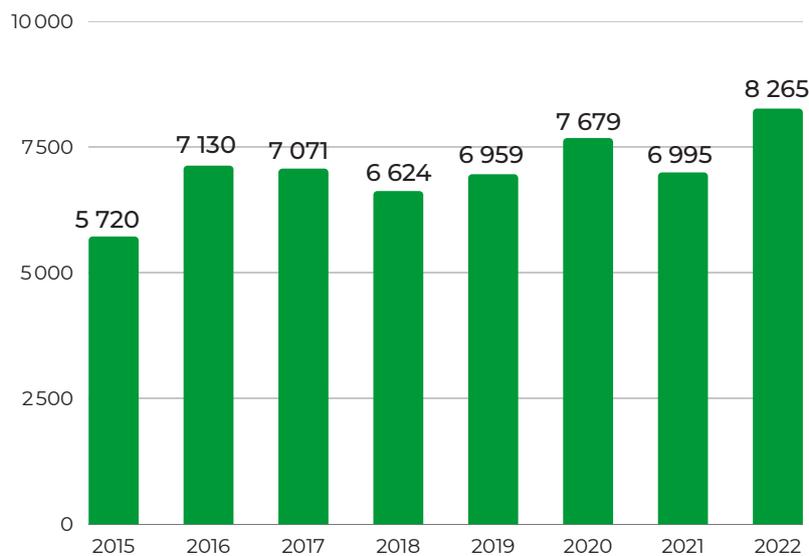
² Recensement général agricole

Répartition de la SAU par type d'exploitations



LE MARCHÉ FONCIER AGRICOLE

Evolution des surfaces du marché foncier agricole notifiées à la Safer en hectares de 2015 à 2022



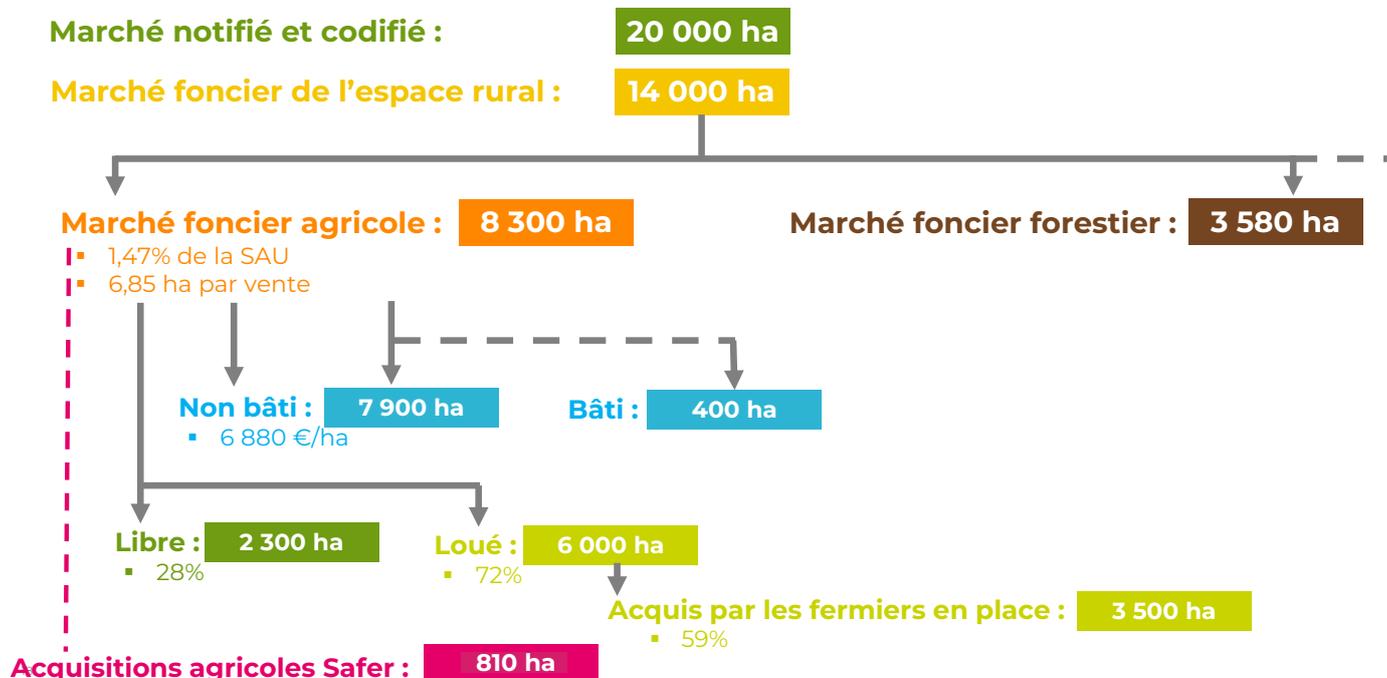
La superficie moyenne par vente reste stable autour de 6 ha, confirmant que le marché foncier auquel la Safer de l'Île-de-France peut accéder est principalement un marché de parcellaire et non de grands domaines.

Sur les 8 265 ha qui composent ce marché, 5 928 ha ont été vendus occupés soit 72% (contre 65% en 2021), les terres libres ne représentent que 2 338 ha (28%).

Marché foncier agricole	2021	2022
Nombre	1 109	1 206
Surface	6 995 ha (6,30 ha par vente)	8 265 ha (6,85 ha par vente)
Valeur	105 701 K€	83 024 K€

Terres et prés	2021	2022
Nombre	999	1 080
Surface	6 470 ha <i>(6,47 ha par vente)</i>	8 183 ha <i>(7,57 ha par vente)</i>
Valeur	88 159 K€	76 936 K€

Les grandes masses du marché foncier



LES ACQUISITIONS PAR LES FERMIERS EN PLACE

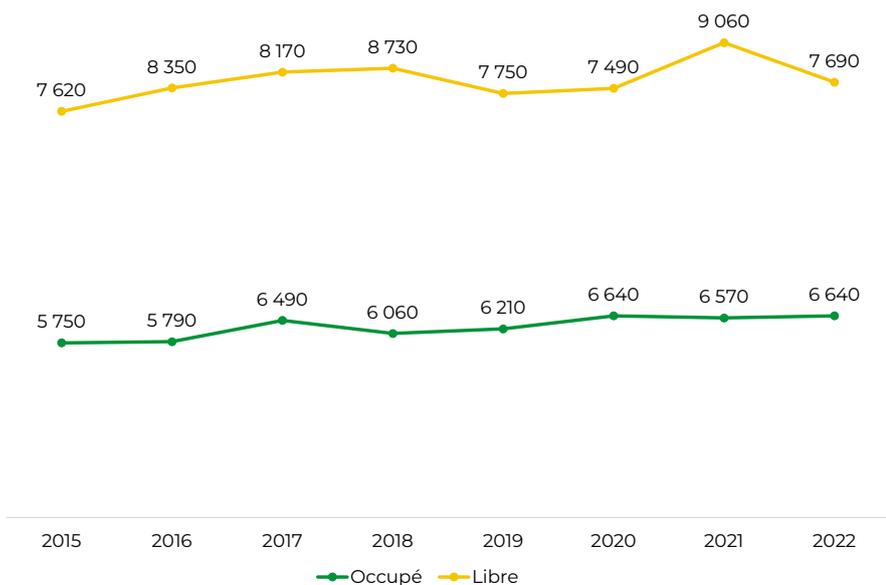
Evolution de la superficie acquise par les fermiers en place entre 2017 et 2022

Année	Nombre	Prix en K	Surface en ha
2017	415	22 404	2 587
2018	396	33 648	3 548
2019	379	22 778	3 070
2020	283	21 147	2 771
2021	386	26 705	3 263
2022	370	20 968	3 229
Total	2 223	126 706 036	18 470

En surface, les achats par les fermiers en place sont proches de ceux constatés en 2021 mais la valeur totale baisse de 21%. Sur ce marché des acquisitions par les fermiers en place, le prix moyen est passé de 8 184€/ha à 6 494€/ha.

L'observation plus particulière du marché des terres et prés révèle une augmentation des transactions de 8% et surtout de la surface transférée (+26%). Quand au prix à l'hectare, il se stabilise pour l'occupé et diminue significativement pour le libre.

Evolution du prix des terres agricoles à l'hectare entre 2015 et 2022 en Ile-de-France (€/ha)



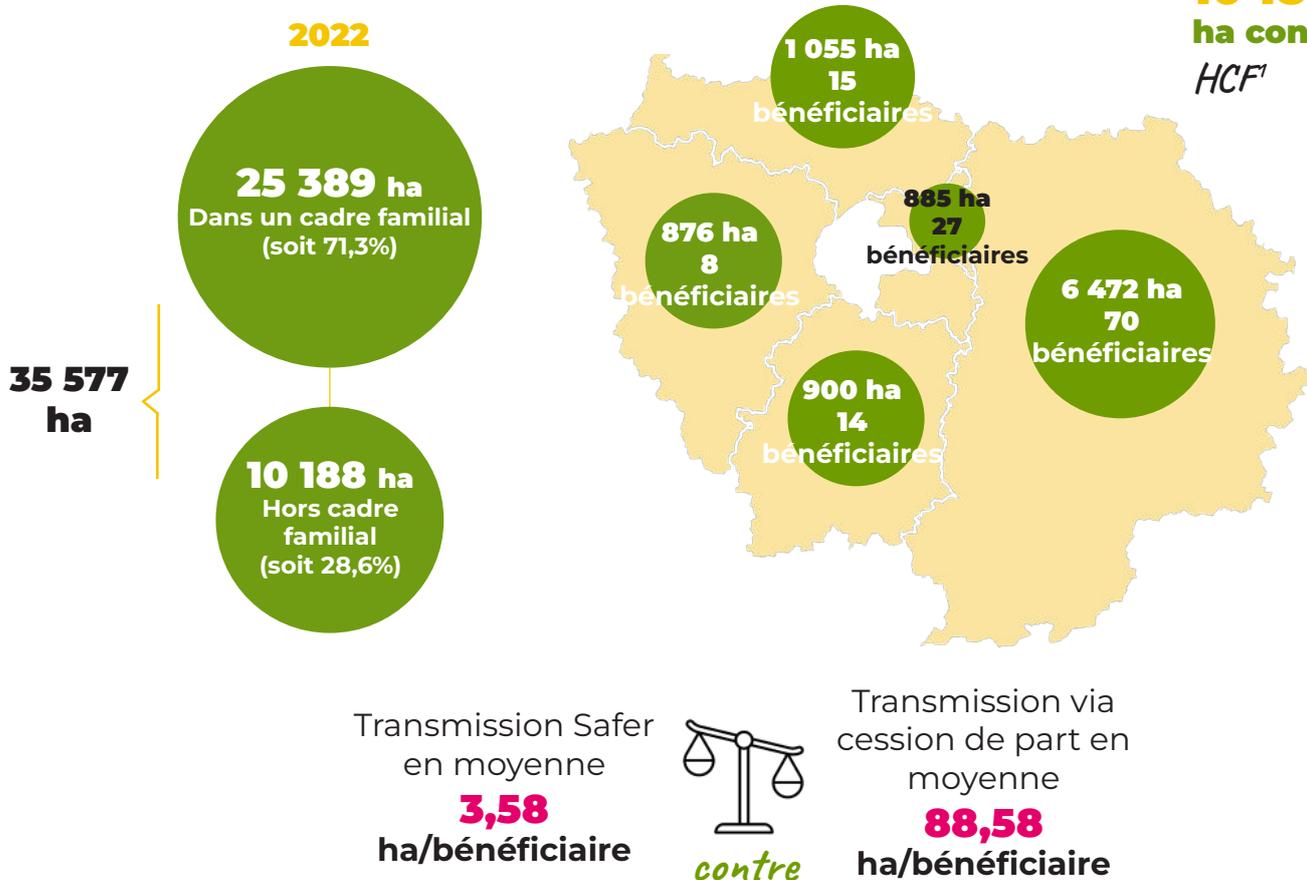
En résumé, on retiendra que les superficies vendues ont été nettement plus importantes sur le marché foncier agricole où la part des biens occupés a progressé, réduisant d'autant la part libre, accessible à la Safer.



LE MARCHÉ FONCIER SOCIÉTAIRE



TOTAL REGION
10 188
ha concernés
HCF¹

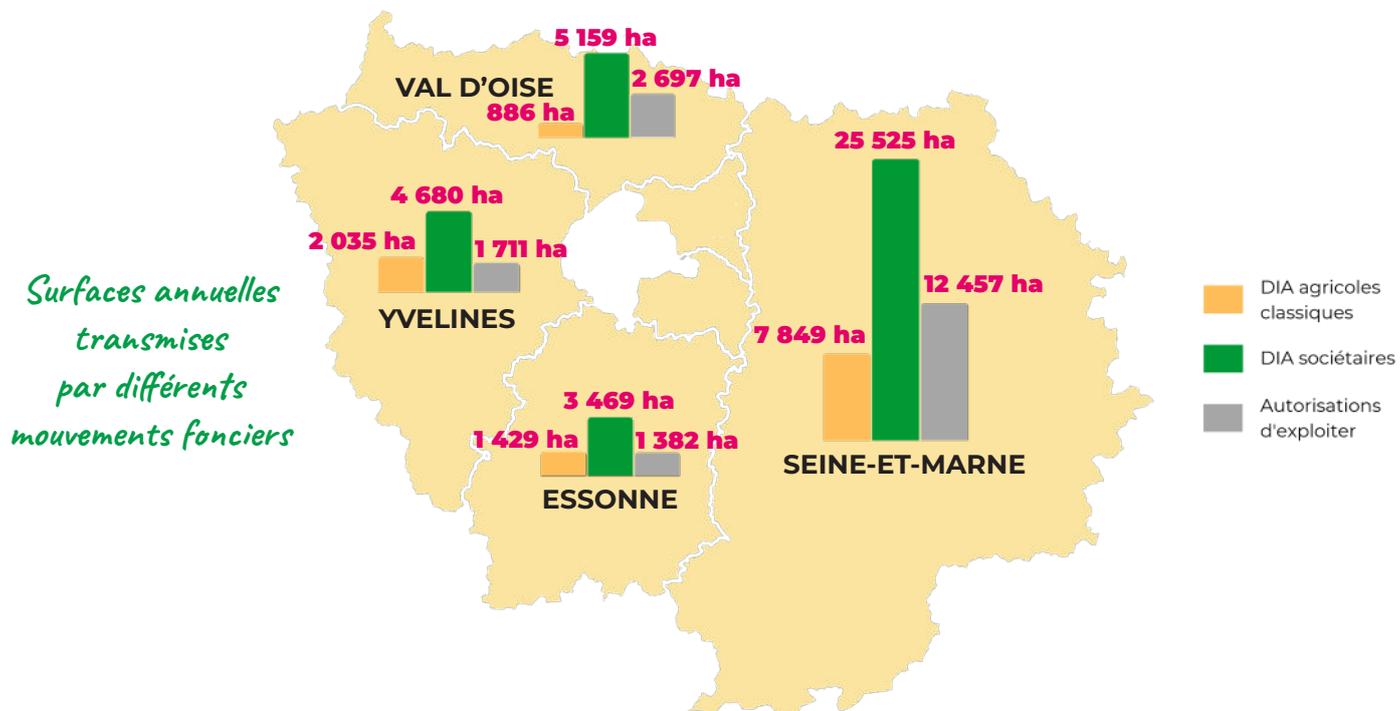


¹HCF : Hors cadre familial

La Direction prospective et aménagement territorial a réalisé une étude sur les mouvements fonciers agricoles en Ile-de-France, en partenariat avec la DRIAAF¹), pour mieux identifier les volumes du renouvellement des générations, et dans un contexte d'augmentation des ventes par cessions de parts.

Cette étude avait pour objectif de quantifier (en nombre et en surface, sur la période 2016-2021) :

- Les ventes de terres agricoles
- Les cessions de parts sociales
- Les locations par baux ruraux
- Les prestations de service



LE MARCHÉ FORESTIER

Nombre : 410 ventes (+5%)

Superficie : 3 580 HA

Valeur : 121 090 000 €
33 824 €/ha bâtis et non bâtis



Le marché forestier, en repli en 2021, retrouve une progression avec 20 DIA supplémentaires correspondant à **une augmentation de 53% de la superficie vendue**. Le point le plus notable est l'augmentation de la superficie moyenne vendue par DIA², qui est passée en un an de 5,40 ha à 8,73 ha. La valeur globale du marché progresse de 40%.



En 2022, dans les préemptions, **l'objectif « bois » a été invoqué 120 fois** (comme objectif principal ou secondaire) sur une **surface totale de 59 ha**.

Sur ces préemptions avec l'objectif bois :

- **22 l'ont été au prix notifié** et la Safer est devenue propriétaire des biens vendus
- **98 l'ont été en révision de prix** dont :
 - > 79 ont débouché sur un retrait de vente,
 - 8 révisions de prix ont été acceptées
 - 11 sont en attente du positionnement du propriétaire

¹ DRIAAF : Direction Régionale interdépartementale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

² DIA : Déclaration d'Intention d'Alinéer



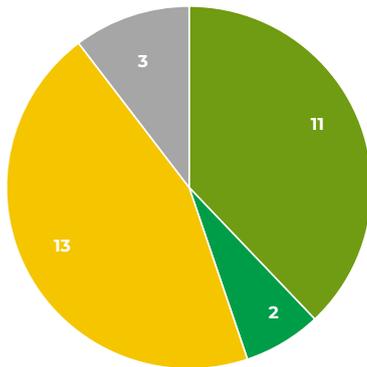
L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS : UNE URGENCE, UNE PRIORITÉ

*Nombre record
d'installations auxquelles
la Safer de l'Ile-de-
France a contribué en
2022 :*

29
installations
(concentrées dans
l'Essonne et en
Seine-et-Marne)

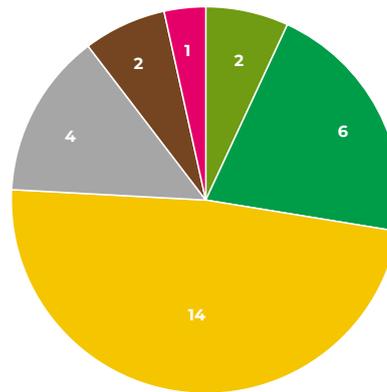
+ une part importante
d'installations en
polyculture

*Les installations 2022
par département (en nb)*



■ Seine-et-Marne ■ Yvelines ■ Essonne ■ Val d'Oise

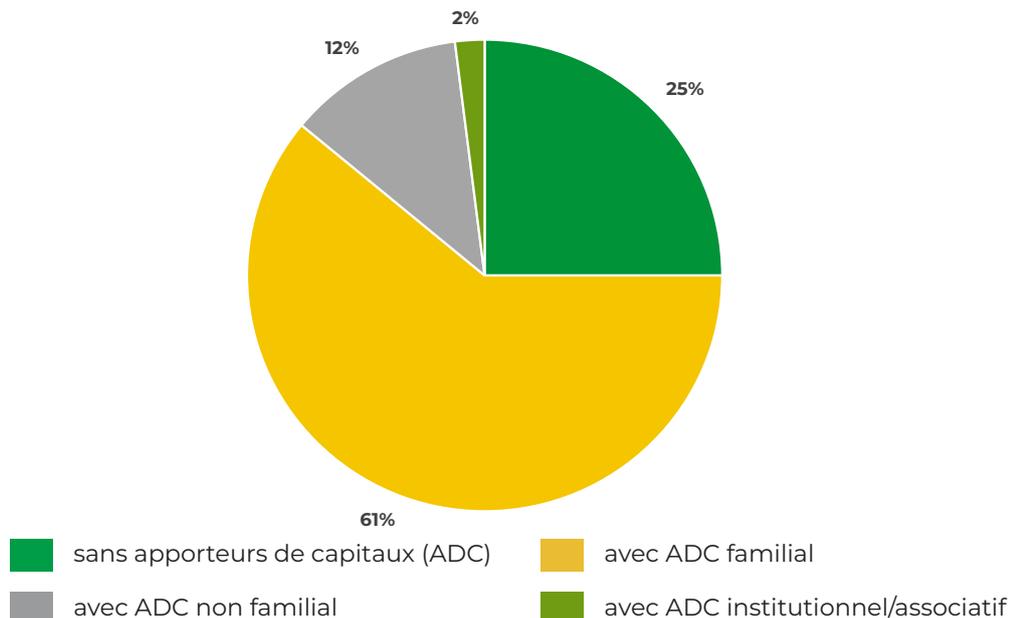
*Les installations 2022
par typologie (en nb)*



■ Apiculture
■ Maraîchage
■ Polyculture
■ Elevage
■ Viticulture
■ Autre

Les installations réalisées en 2022 l'ont été majoritairement avec des apporteurs de capitaux (ADC) (68%) majoritairement familiaux, plus rarement non familiaux ou institutionnels (Ile-de-France Nature).

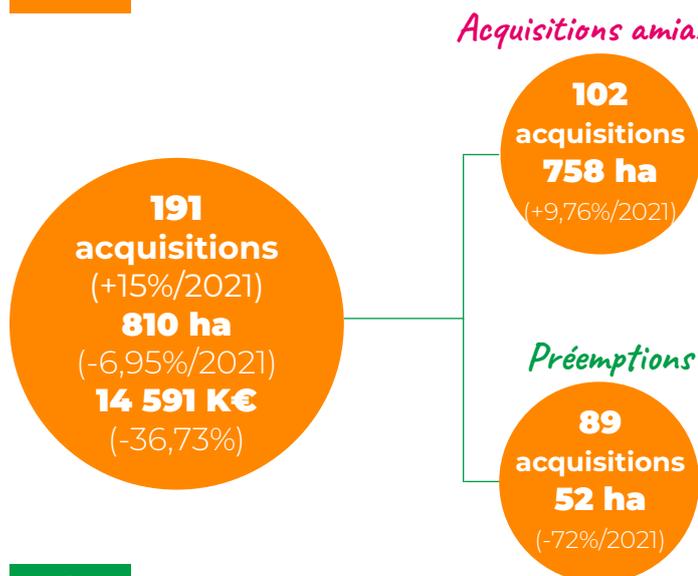
*L'installation agricole et les apporteurs de capitaux en 2022
(en % des surfaces rétrocées)*



Le fonds de stockage de la région dont la gestion est actuellement confiée à Ile-de-France Nature a été sollicité en 2022. Actuellement 4 propriétés sont en stock.



LES ACQUISITIONS DE LA SAFER



40% des surfaces maîtrisées se situent en Seine-et-Marne, 60% dans les départements de l'ex-Seine-et-Oise (Essonne, Yvelines, Val-d'Oise et Val-de-Marne).



CANDIDATURES



765
 candidats



324
 attributaires

255 candidats retenus intégralement et 69 partiellement

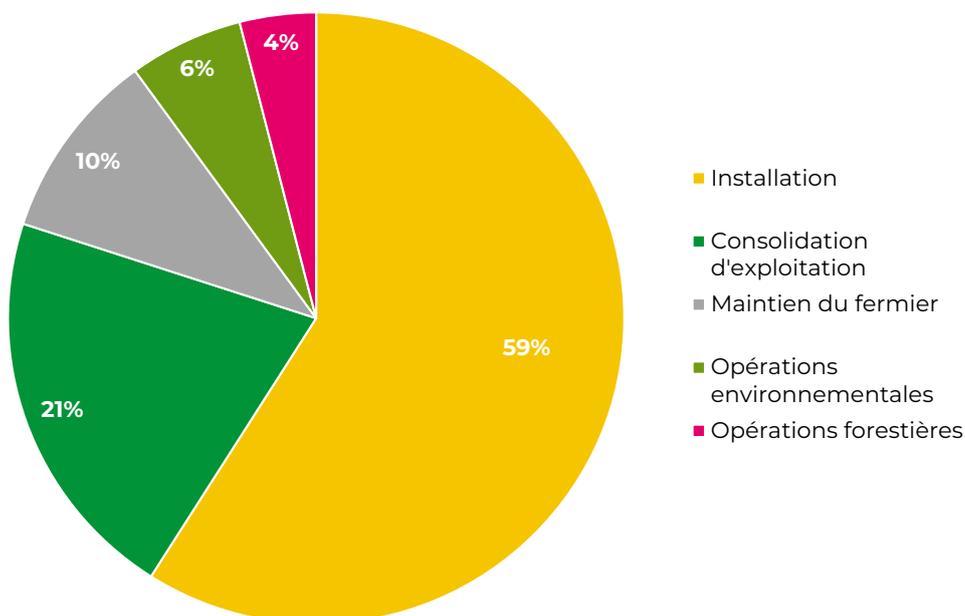
765 candidats (+52%) dont 60% ont candidaté par voie dématérialisée (chiffre stable)

29 séances de comités techniques (+ 26%)



LES RÉTROCESSIONS

Destination des surfaces rétrocédées par la Safer en 2022

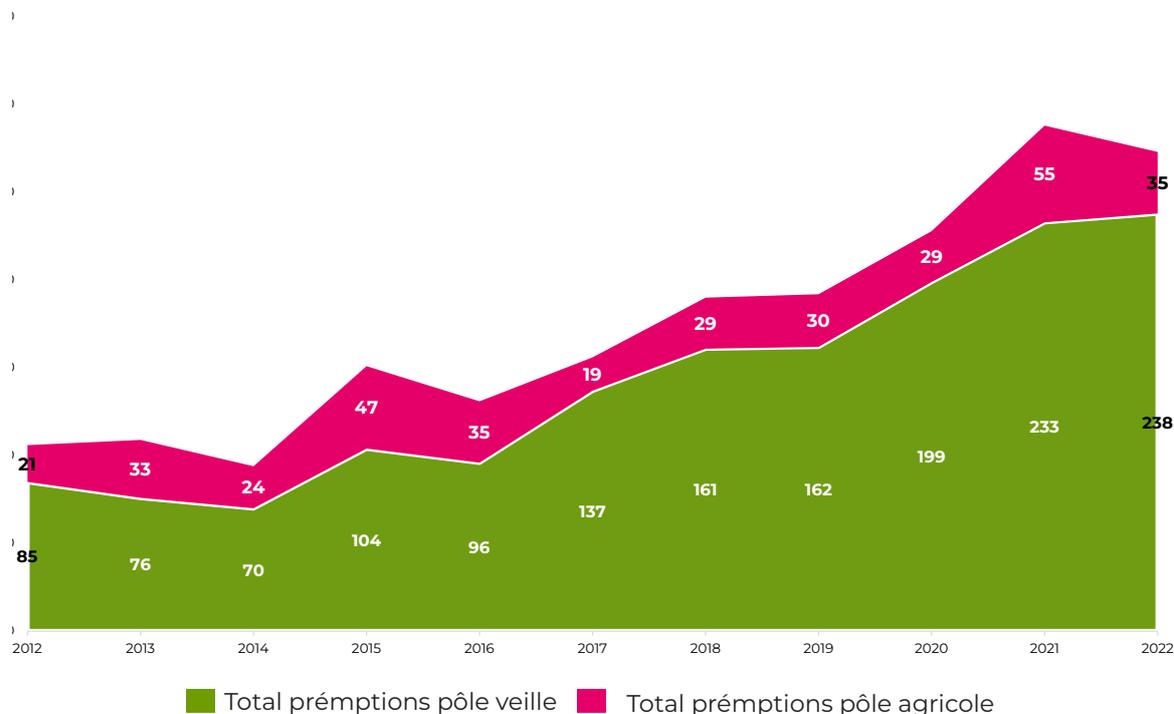




LA VEILLE FONCIÈRE ET LA LUTTE ANTI-MITAGE

Sur 273 préemptions réalisées en 2022, 238 étaient liées à la veille foncière, c'est-à-dire exercées à la demande des collectivités locales ou de leurs établissements publics, dans le cadre de conventions de veille et d'intervention foncières, avec pour objectif la lutte contre le mitage des espaces agricoles et naturels.

Evolution du nombre de préemptions (2021-2022)



Dès le printemps 2021, la Safer a donné accès gratuitement à la nouvelle plateforme informatique **Vigimitage** à toutes les collectivités locales franciliennes. Celle-ci a été développée par la Safer de l'Île-de-France avec le soutien financier de la FnSafer et de la DDT de Seine-et-Marne.

Cette application fournit aux communes et intercommunalités, confrontées aux dégradations des espaces naturels dont elles ont connaissance, le détail des procédures qu'elles peuvent mettre en œuvre et les courriers types correspondants.

En 2022, **240 communes** et **17 EPCI** ont pu se saisir de l'outil et déclarer **333 cas de mitage**.



ÉTUDES ET STRATÉGIES TERRITORIALE

Cette année, le Pôle études de la Direction Prospective et Aménagement Territorial (PAT) a **conduit les diagnostics et études suivantes** :

- L'analyse du marché rural et des pressions foncières sur le territoire de Versailles Grand Parc (78).
- La finalisation de l'accompagnement du SEMEA 77 (Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Évées et de leurs Affluents) afin de définir et de mettre en œuvre une stratégie foncière en faveur de la gestion des cours d'eau, des zones humides et des zones d'expansion de crues dans les bassins versants.
- La participation à la rédaction d'une charte forestière au sein du PNR du Gâtinais (77).
- La réalisation d'un diagnostic environnemental et foncier dans le cadre d'un projet de requalification des bords de Marne pour la commune de Nanteuil-les-Meaux (77).
- Dans le cadre d'une mission de recherche d'exutoires pour l'accueil des déblais de terrassement de la liaison Roissy-Picardie (95) pour SNCF Réseau, la Safer a pu proposer plusieurs scénarios et un accompagnement.
- Le lancement des études préalables à la création de la Zone Agricole Protégée de Poissy (78).
- Le prolongement des études sur le périmètre de la future Zone Agricole Protégée du Plessis-Pâté (91).

La Safer a réalisé également en 2022 une étude d'opportunité pour la structuration d'une animation foncière agricole favorisant l'installation et la transmission d'exploitations agricoles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud (91 et 77) dans le cadre d'une extension du dispositif SESAME actuellement en place sur le territoire de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne (91).

Par ailleurs, une étude de préfiguration d'une cellule poursuivant le même objectif que Grand Paris Sud a été initiée en juin 2022 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et du PNR¹ du Vexin (95), et se poursuivra en 2023.

Enfin, dans le prolongement du partenariat signé en 2021 entre la Safer et la Métropole du Grand Paris dont l'objectif est d'anticiper les problématiques foncières, agricoles et environnementales, dans le cadre des perspectives d'aménagement de son territoire, notre société a mis en œuvre en 2022 un programme d'actions multi partenariales consistant en la réalisation d'un diagnostic de territoire, l'identification des sites agricoles à enjeux, et la rédaction de notes d'enjeux et de préconisations pour les collectivités du territoire métropolitain. Un nouveau programme d'actions est en cours de définition pour 2023.

A noter que la Safer a également initié en 2022 trois procédures « Biens Vacants Sans Maître (BVSM) » sur 2 communes des Yvelines et une commune en Seine-et-Marne.

¹PNR : Parc Naturel Régional



L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

En 2022, la Safer a pu conduire ou initier trois études d'identification de foncier disponible ou de faisabilité d'installation agricole pour la mise en œuvre de projets de ce type :

- L'identification de foncier mobilisable pour le développement de projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine au sein de l'établissement public territorial Grand Paris Seine-Ouest.
- L'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage et à la préfiguration d'un projet d'installation agricole de proximité pour la Ville de Massy (91).
- L'accompagnement de la commune de Chartrettes (77) pour le lancement des études techniques préalables à l'implantation d'ateliers maraîchers et le suivi de la mise en réserve du foncier.



ANIMATION DE LA CONVENTION DU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION (CPER) 2022-2027

La convention Etat/Région/Safer, dans le cadre du CPER 2022-2027, a été renouvelée le 28 novembre 2022. Elle couvre quatre axes thématiques :

Favoriser la sobriété foncière en Ile-de-France

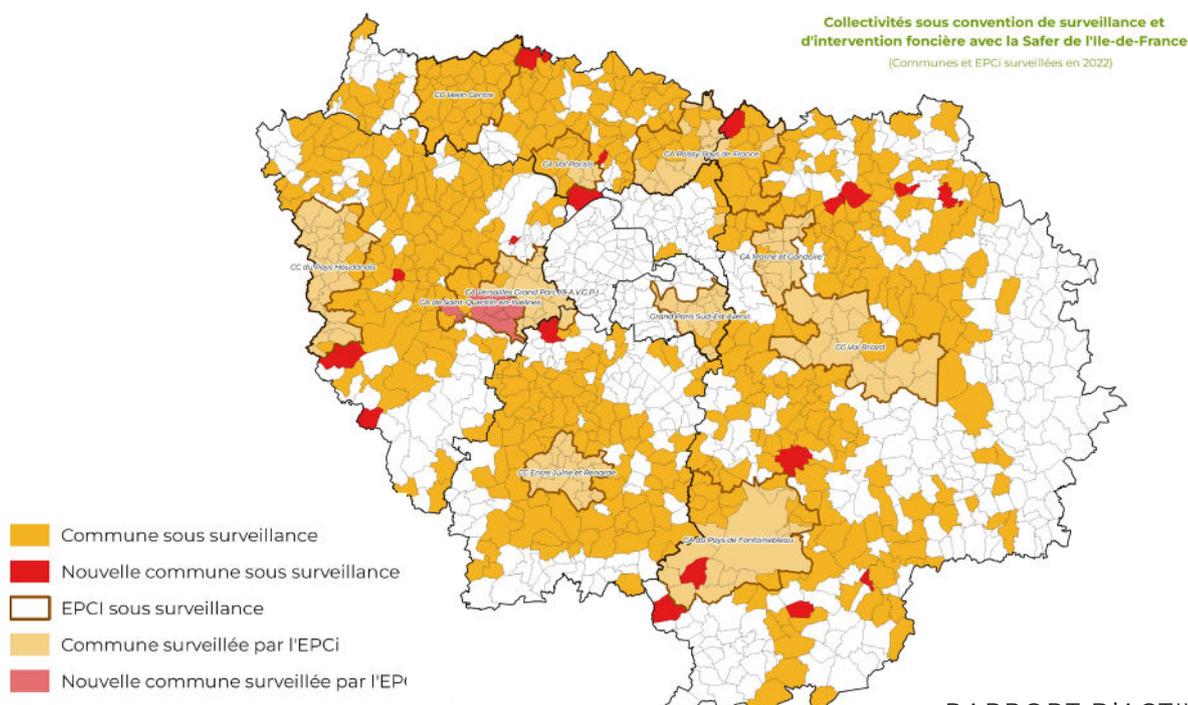
Contribuer à la vitalité des territoires par la lutte contre le mitage et la revalorisation des friches

Cultiver une agriculture francilienne dynamique et diversifiée

Améliorer les conditions d'exploitation de la forêt francilienne et renforcer son adaptation face au changement climatique

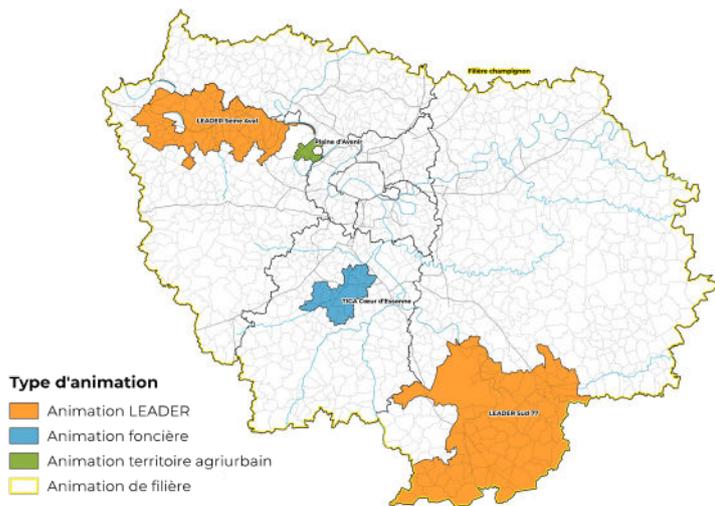
Grâce au soutien du CPER, la Safer a considérablement développé son appui aux collectivités territoriales, notamment par la multiplication des conventions de veille et d'intervention foncières.

Ainsi, fin 2022, **768 communes ont leur territoire surveillé par la Safer**, via 602 conventions de veille. 22 nouvelles conventions ont été signées en 2022.





ANIMATION DE TERRITOIRES ET DE LA FILIÈRE CHAMPIGNON FRANCILIENNE



Animation du LEADER Seine Aval et du LEADER Sud 77

Depuis quelques années, la Safer est chargée de l'animation de deux territoires bénéficiant de programmes européens LEADER (Seine-aval et Sud Seine-et-Marne) et d'un territoire agri-urbain (Plaine de Montesson). En 2020, deux nouvelles animations lui ont été confiées : l'animation foncière du TIGA (Territoire d'innovation et de Grande Ambition) « Sésame » de Cœur d'Essonne et l'animation de la filière champignon francilienne.

Le LEADER Seine Aval (78) a financé **43 projets, dont des projets d'installation**

agricole, de diversification des exploitations, de création de circuits courts, de valorisation du patrimoine bâti agricole ou encore de tourisme rural.

Pour l'animation du LEADER Sud 77, **15 nouveaux projets ont été programmés**. Depuis le début de la programmation, 62 dossiers ont été accompagnés.

L'année 2022 a été marquée par l'obtention **du prix LEADER France – région Ile-de-France pour le projet POSCIF « Pâturage Ovin dans les Systèmes Céréaliers d'Ile de France »**.

Animation Plaine d'Avenir 78

L'animation du territoire agri-urbain de la Plaine de Montesson via l'association Plaine d'Avenir 78, a été marquée en 2022 par le suivi **du projet de ferme thérapeutique et maraîchère à Montesson**, l'accompagnement de collectivités souhaitant accueillir des projets innovants sur leur territoire (ferme urbaine en hydroponie, microferme alliant permaculture et technologie robotique), la **recherche de solutions innovantes contre la déprédation des cultures maraîchères par les pigeons ramiers**, la sensibilisation des écoles et des citoyens à leur environnement agricole et naturel, et le partenariat pérenne avec les étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris-La Villette, issu de la spécialité « Projets de Territoire ».

Sésame - Cœur d'Essonne Agglomération

Sur le territoire du projet Sésame porté par Cœur d'Essonne Agglomération et cofinancé par la Banque des Territoires, la Safer anime depuis fin 2020 une cellule foncière, groupe de travail technique dont l'enjeu est de renforcer la coopération et la coordination entre différents acteurs du foncier et de l'installation, afin de mieux accompagner les installations et les transmissions d'exploitations sur le territoire du centre Essonne.

On peut retenir pour l'année 2022 **l'installation d'un binôme de jeunes maraîchers, l'installation de trois jeunes en grande culture et d'un maraîcher en bio, ainsi que l'installation d'une jeune apicultrice**.

L'animation comprend aussi la création d'un lien fort avec différentes communes du territoire.

Animation de la filière champignon

L'animation de la filière champignon a été confiée à la Safer de l'Ile-de-France et à Ile-de-France Terre-de-Saveurs, par la Région Ile-de-France dans le cadre du contrat de filière 2020-2022.

L'année 2022 marque la dernière année de cette animation, qui a permis de consolider la filière, notamment grâce à la **mobilisation de producteurs de substrat français et à l'obtention de subventions publiques pour assurer la mise en bac du substrat des champignonnistes franciliens**. En parallèle, un film de présentation de la filière a été réalisé et présenté lors du Salon de l'Agriculture 2023.



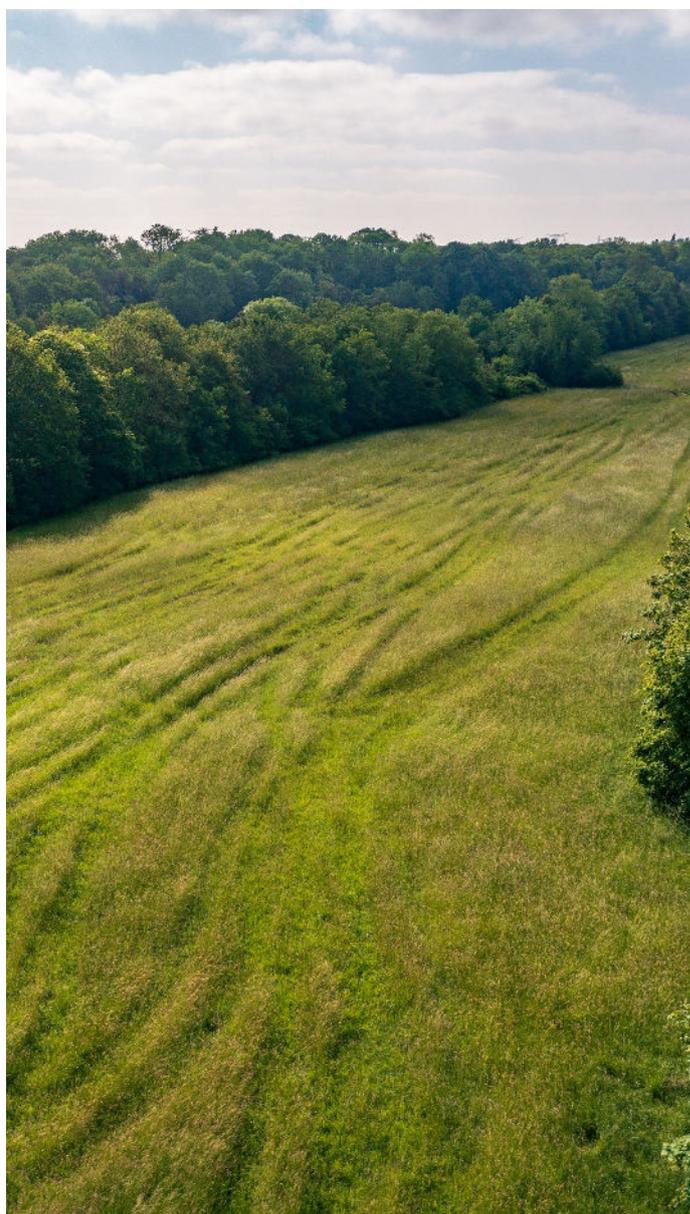
LES ÉTUDES DE COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE

Après avoir contribué avec la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France à la définition du cadre méthodologique régional sous la responsabilité de la DRIAAF, **la Safer a réalisé plus d'une quinzaine d'études préalables à ce jour pour le compte d'opérateurs publics ou privés soumis à cette obligation**, très souvent en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

En 2022, la direction PAT a finalisé, initié ou mis à jour huit études, pour le compte de divers maîtres d'ouvrage publics ou privés :

- La Communauté d'Agglomération Roissy Pays-de-France, à Mitry-Mory (77),
- L'EpaMarne, à Ferrières-en-Brie (77),
- L'EPAMSA, à Buchelay (78),
- Le promoteur Seqens / COGEDIM, à Villennes-sur-Seine (78),
- La SPL 217, au Plessis-Pâté (91),
- Le ministère de l'Intérieur, à Boullay-les-Troux (91),
- L'aménageur Nexity, à Roissy-en-Brie (77),
- Grand Paris Aménagement, à Puiseux (95).

Ces études permettent de compenser la perte de valeur ajoutée pour l'économie agricole occasionnée par la disparition de surfaces cultivées. La stratégie compensatoire de l'opérateur - identifiée par la Safer - en lien avec les collectivités et la profession agricole locale, fait l'objet d'une validation en Commission Départementale des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).





LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA REQUALIFICATION DES SITES POLLUÉS OU DÉGRADÉS

Le domaine de la Grange-le-Roy à Grisy-Suisnes et Coubert (77)

Dans le cadre **d'un projet de réhabilitation globale, l'objectif est de redonner au site sa vocation agricole.** Suite à une étude de préfaisabilité réalisée par la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France et en collaboration avec la commune, **une orientation en élevage a été décidée pour l'utilisation finale des terrains.**

Historique :

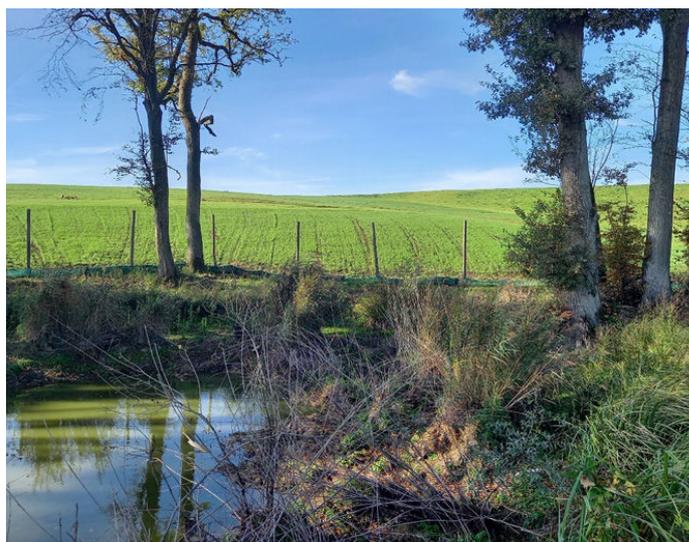
- **Terrains dégradés par des travaux d'aménagement** d'un projet de golf inabouti puis par l'accueil de matériaux pollués.
- **2012 : Acquisition** par la Safer de l'Ile-de-France
- **2019-2022 : Réalisation des travaux et mise en place de terres inertes** sur le site Grisy-Suisnes (phase 1). La Safer est accompagnée par l'opérateur ECT pour la conduite du chantier et son aménagement.

En 2022 :

- Apport de terres arables et de compost sur 10 ha (avec appui de la Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France et du LAMS 2¹).
- Mise en œuvre des premiers semis
- 7 500 lots forestiers mis en place
- **Fin 2023** : finalisation du projet d'aménagement sur la commune de Grisy-Suisnes.

Phase 2 (commune de Coubert) :

- **2020-2022** : lancement des études réglementaires
- **Octobre 2022** : Dépôt du dossier d'autorisation environnementale unique



¹Laboratoire analyse microbiologie des sols



📍 Le parc naturel paysager du Sempin à Chelles (77)

En raison de sa localisation en milieu urbain, l'ancienne carrière du Sempin est destinée à être transformée en un parc naturel paysager, s'inscrivant dans la continuité du parc Jousseaume à Montfermeil et du Mont-Guichet à Chelles et Gagny, qui sont des propriétés régionales.

Les objectifs de ce projet sont de **sécuriser le site en apportant des matériaux, puis de lui donner une vocation naturelle et pédagogique en l'ouvrant au public**, conformément aux attentes des collectivités.

Le projet est le fruit d'un partenariat entre la Safer, ECT, la Société du Grand Paris, la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, ainsi que les villes de Chelles et Montfermeil. Le site accueille des matériaux provenant du tunnelier de la future gare de Chelles de la ligne 16 du Grand Paris Express.

Historique :

- Ancienne carrière de gypse abandonnée sur les communes de Chelles et Montfermeil en partie effondrée et partiellement remblayée.
- 2013 et 2016 : Acquisition par la Safer de l'Île-de-France
- 2019 : Lancement des travaux



À noter que l'ensemble de ces trois sites d'aménagement (Grisy-Suisnes, Coubert et Chelles) sont labellisés « exutoire privilégié » pour les matériaux du Grand Paris Express, bénéficiant d'outils de traçabilité performants des matériaux accueillis sur les propriétés de la Safer.

Poursuite du chantier :

- **2022** : Suivis écologiques, réalisation d'un guide de réhabilitation du parc, fin de la construction des ouvrages hydroliques.
- **2024** : Finalisation du projet



Mise en place d'une bande convoyeuse transportant les déblais du puits de creusement du tunnelier de la ligne 16, située à moins d'1 km du site



Visite du site par Enlarge Your Paris (août 2022)



Vue du chantier en cours depuis le nord (parc Jousseaume - mai 2022)

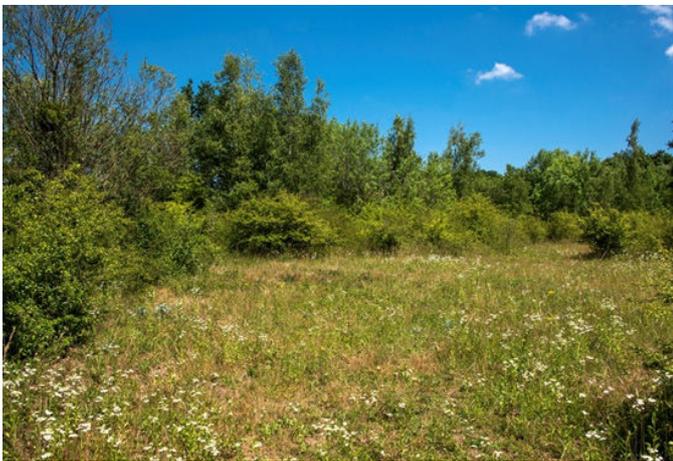


LA COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE

La société **ARCHIPEL**, créée par la Safer de l'Ile-de-France et le bureau d'études environnementales BIOTOPE en 2018, a été retenue pour **24 nouvelles missions**, sur les sujets de compensations environnementales, parmi lesquelles l'accompagnement de projets photovoltaïque, la définition des besoins d'établissements publics ou la mise en place d'infrastructures linéaires.

L'année 2022 a été marquée par l'attribution au profit d'Archipel, au sein d'un groupement d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Foncier, **d'un marché pour le compte de Voies Navigables de France**, situés sur deux régions (Ile-de-France et Grand Est). **Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales, pour la mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine.**

Archipel a également pu engager deux nouvelles missions de maîtrise d'œuvre de restauration écologique, dans les Yvelines et dans le Nord.



Site de compensation de Meaux

Au cours de l'année 2022, Archipel a pu **nettement consolider ses relations avec des Safer limitrophes** à l'Ile-de-France notamment la Normandie, Grand Est, la région Centre-Val de Loire, et les Hauts-de-France. Ce processus se poursuivra en 2023.



Des projets de restauration écologique concertés avec des exploitants agricoles franciliens au sein de leur assolement ont été aussi confirmés.

La prégnance des thématiques de **compensation et de restauration de zones humides s'est confirmée en 2022**, avec de nouvelles sollicitations régulières d'accompagnement sur ce volet.

Les suivis écologiques des sites de compensation, pour lesquels Archipel est mandaté, se sont poursuivis.



Site de compensation de Messy (ancien terrain de sport)



Restauration du parc urbain de Chelles

Contacts Archipel

Archipel
19 rue d'Anjou
75008 Paris
Tél : 01 42 65 28 42

 LinkedIn : Archipel

 www.archipel-biodiversite.fr



ÉLABORATION, APPROBATION ET MISE EN OEUVRE DU PPAS



L'élaboration et l'approbation du **Programme Pluriannuel d'Activité de la Safer pour la période 2022-2028** aura été le grand chantier de l'année écoulée.

Après avoir établi le bilan du précédent PPAS, réalisé un état des lieux et recensé les différentes politiques publiques qui impactent les espaces ruraux et périurbains, la Safer a conduit plus d'une cinquantaine d'entretiens, de décembre 2021 à mai 2022, dont la synthèse a permis de dégager les grands axes d'intervention de ce cinquième programme.

De même, les collaborateurs de la Safer ont été associés à cette démarche prospective et stratégique. Avec eux, le PPAS a été prolongé en un véritable projet d'entreprise.

Ce nouveau PPAS pourrait se résumer en 4 grands thèmes :

- Relever le défi de l'installation d'agriculteurs ;
- Poursuivre la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Contribuer à la restructuration du parcellaire boisé, afin de participer à la redynamisation de la filière « bois » ;
- Répondre aux enjeux climatiques et environnementaux.

Le Conseil d'administration a approuvé le projet de PPAS lors de sa séance du 24 mai 2022, avant de le soumettre à l'approbation des Commissaires du Gouvernement. Le 22 juillet 2022, Monsieur le Préfet de Région, préfet de Paris, a signé l'arrêté de validation du PPAS à la suite d'un échange très constructif sur les différents axes du programme.

Un grand merci à Monsieur Roland BAUD pour avoir accompagné et conseillé la Safer tout au long de ce chantier.



LA SAFER AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES

En 2022, la Safer de l'Ile-de-France a réalisé des projets de fond tels que la refonte de son **site Internet**, la réalisation du **guide de la sobriété foncière** en partenariat avec l'institut Paris Région et une large communication sur l'obligation de la **dématérialisation des DIA** ; tout en assurant sa présence dans différents **salons** et sur les **réseaux sociaux**. Elle a également rédigé plusieurs articles et contenus publiés au cours de l'année.



Salon International de l'Agriculture



Festival de la Terre



Congrès des maires ??



Visite de projets LEADER



NOUS CONTACTER

SIÈGE SOCIAL

Safer de l'Île-de-France
19 rue d'Anjou
75008 Paris
Tél : 01 42 65 28 42
Fax : 01 42 65 08 50
safer@safer-idf.com
www.saferidf.fr

DIRECTION GÉNÉRALE

Secrétariat général, ressources humaines, communication, informatique et services généraux

Juridique

Contrôle et suivi opérationnel

01 42 65 28 42
safer@safer-idf.com

DIRECTION DE L'ACTION FONCIÈRE

Gestion des opérations foncières et forestières

Pôle administratif opérationnel des opérations foncières et forestières

Veille foncière aux collectivités

01 42 65 42 65
safer@safer-idf.com

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Comptabilité

Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

01 42 65 49 17
safer@safer-idf.com

DIRECTION PROSPECTIVE ET AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Pôle études et stratégies territoriales

Pôle aménagement et environnement

Pôle animation de territoires

01 42 65 46 93
safer@safer-idf.com

Rédaction : Stéphanie BOBILLIER, responsable communication, Pierre MISSIOUX, directeur général.
Conception graphique : Coralie FIRMIN, chargée de communication.
Crédit photos : Safer de l'Île-de-France.

Retrouvez les coordonnées de nos équipes sur notre site internet :

www.saferidf.fr - rubrique « nous contacter »



www.saferidf.fr



**Foncièrement engagés,
foncièrement humains.**